**Contribution de Louis Brousse X53 Telecom 58**

L’affaire LVMH concerne très directement l’Ecole. Les Anciens, à quelque promotion qu’ils appartiennent, ne peuvent pas rester indifférents et l’AX qui les représente ne peut donc pas rester muette : il est de son devoir d’inciter les Anciens à se forger une opinion. Il ne peut bien entendu s’agir que d’un simple avis car l’AX ne peut intervenir en quoi que ce soit dans la prise de décision qui est du ressort exclusif de l’Institut Polytechnique de Paris et de ses autorités de tutelle, à savoir : le [Ministère de l'Économie et des Finances](https://fr.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_de_l%27%C3%89conomie_et_des_Finances) et le [Ministère des Armées](https://fr.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Arm%C3%A9es) qui - faut-il le rappeler- porte le Budget de l’Ecole Polytechnique.

La stratégie de recherche fait fondamentalement partie des Missions de l’Institut. Un avenant au protocole foncier établi entre l’X et l’EPA Paris Saclay permet à l’X de rendre son avis sur les projets d’implantation au sein du Parc d’Innovation dont la parcelle appartient à l’EPA Paris Saclay. Ce Parc est destiné à accueillir des activités de recherche et d’innovation en cohérence avec le développement et les axes de recherche d’IP Paris, une pépinière **d’entreprises permettant la création d’un ensemble Public-Privé**.

C’est sur cette disposition que porte la question posée par Marwan Lahoud : elle est à la racine du débat. Il s’agit, avant de débattre sur les entreprises désirant s’implanter sur le Parc, de déterminer si les 5 Ecoles fondatrices de l’Institut peuvent tirer parti d’un partenariat avec la Recherche Privée. La question de savoir si Total ou LVMH sont des partenaires acceptables vient ensuite, mais ensuite seulement. Il est clair qu’un Non à la question posée par Marwan Lahoud reviendrait à contester la stratégie de l’Institut telle qu’elle est fixée dans ses statuts. Il mettrait en outre en question la gouvernance de l’Institut qui a entériné le projet de Parc d’Innovation. La question ne peut donc pas être éludée : elle est fondamentale au sens étymologique du terme.

Cette question aurait pu être formulée ainsi : Approuvez-vous la création d’un Parc d’Innovation permettant d’accueillir une pépinière d’entreprises privées ? Mais comme peu d’anciens hélas ! se sont donné la peine de se renseigner sur l’évolution de la zone de Paris Saclay, sur le fonctionnement de l’Institut dont l’X fait partie avec 4 autres écoles et sur la création du Parc d’Innovation, Marwan Lahoud l’a formulée d‘une manière plus générale, qui est tout aussi juste.

Depuis longtemps le manque de concertation entre la Recherche académique et la Recherche privée est unanimement dénoncé par le CNRS, les Universités et les entreprises. Il y a là un cas rare de consensus. Il serait désastreux que les critiques que l’on peut formuler sur Total ou sur LVMH aboutissent à remettre en cause le Parc d’innovation qui a pour vocation de rapprocher enfin ! Recherche académique et Recherche Privée.

A chacun de répondre en son âme et conscience à la question de Marwan Lahoud.

Quant aux décisions que prendra l’Institut, sauf à présumer que les 27 membres du CA sont tous incompétents ou corrompus, on peut raisonnablement penser que leurs critères de décision seront principalement les intérêts des Écoles (l’X y compris) que l’Institut représente et les retombées des Recherches entreprises dans le cadre d’un partenariat bien conçu.